



Ville de Trois-Pistoles

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, que :

Le Conseil de la ville aura à statuer sur deux demandes de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi **12 septembre 2022 à 19h30**, à l'hôtel de ville, 5 rue Notre-Dame Est à Trois-Pistoles.

1. Emplacement : 460, rue Vézina

La demande vise à rendre réputé conforme la construction de la galerie dans la cour avant à 2,01 mètres de la ligne avant au lieu du 4,1 mètres tel qu'exigé à l'article 6.3 du règlement no 591 de zonage.

2. Emplacement : 625, rue Vézina

La demande vise à permettre l'agrandissement, en largeur, du stationnement à 12,2 mètres au lieu de 8 mètres tel qu'exigé à l'article 19.5.1 du règlement no 591 de zonage.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à celles-ci.

Donné à Trois-Pistoles, ce 19^e jour d'août 2022.

Original signé

Catherine Fiset, LL. B.
Greffière